









# Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

# Compte-rendu du comité de programmation du 13 décembre 2016

#### Etaient présents, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

#### **Membres Publics**

BARREAUD Sylvain, Président du GAL et Président de la Communauté de Communes Charente	Titulaire
Arnoult Cœur de Saintonge	
MARGAT Alain, Maire de Corme-Royal	Titulaire
MASSIAS Yves, Maire de Jazennes	Titulaire
MORDANT Jean-Pierre, Conseiller municipal à Gémozac	Titulaire
Membres Privés	
BARRAUD Jean-Michel, Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
BOITARD Yannig, Animateur commercial Brunet Drouillac	Titulaire
CLAVEL Anne, Artiste Plasticienne	Titulaire
COASSIN Gérard, Vice-président du CESER Poitou-Charentes	Suppléant
CROC Pascale, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria, Coordinatrice générale de l'Association TERDEV	Titulaire
HOUBRON Pascal, Directeur de l'Office de Tourisme Saintes & la Saintonge	Titulaire
RIALLAND Valérie, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
ROUAUD Michel, Président de l'Association St Fiacre	Titulaire

### Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Madame MESNARD Françoise, Conseillère Régionale de la région Nouvelle- Aquitaine et élu référente pour les territoires de la Saintonge.

DEAU Delphine, Animatrice et gestionnaire LEADER **HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER** JULLIEN Laëtitia, Gestion FEADER, développement local des territoires ruraux & programme LEADER, DDTM 17

Secrétaire de séance : Jean-Michel BARRAUD

Nombre de votants : 13 membres. Le comité est représenté ce jour par 4 membres publics et 9 membres privés. Il respecte le double quorum et peut délibérer réglementairement.

L'objet de ce comité n'est pas d'étudier les dossiers de porteurs de projets mais de faire évoluer les règles de fonctionnement et de soutien du programme.

#### L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation de la situation par le Président du GAL
- Proposition de modification du plafond de subvention FEADER/LEADER avec un ajustement spécifique pour les fiches n°1, 4 et 5
- Présentation pour validation des grilles de sélection des projets
- Questions diverses











### Introduction

Monsieur Sylvain BARREAUD accueille Madame Françoise MESNARD et les membres du comité de programmation.

Monsieur BARREAUD informe les membres du comité que la convention entre le Pays de Saintonge Romane (structure porteuse), l'Agence de Services et de Paiement et la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité de gestion) a été signée par les 3 structures et qu'elle est effective depuis le 1 er décembre 2016.

Le Président du comité de programmation précise que cette étape, certes déterminante pour le programme LEADER, ne permet pas aux dossiers validés en opportunité d'être programmés. En effet, la DDTM en tant que Guichet Unique Service Instructeur ne dispose pas des outils de saisie nécessaires à la bonne instruction des dossiers. Cette situation est très préjudiciable aux porteurs de projets et au programme LEADER dans son ensemble.

Cette situation n'est pas spécifique à notre territoire puisqu'elle est la même pour l'ensemble des programmes de la région. Pour faire accélérer les démarches, Sylvain BARREAUD propose d'envoyer un courrier au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'autorité de gestion. Pour cela, il s'appuiera sur le courrier adressé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et du Pays du Haut Poitou et Clain. Le Président fait la lecture de ce courrier et les membres présents valident cette proposition (copie du courrier en annexe n°1).

Madame MESNARD, après avoir écouté les propos du Président, prend la parole pour dire qu'elle partage les préoccupations exprimées et, en tant que membre du comité de programmation de son territoire, comprend bien les revendications pour la mise en œuvre réelle du programme. Elle adresse dès maintenant un courriel à la Région pour faire accélérer les démarches.

Madame Laetitia JULLIEN (DDTM 17) prend la parole pour expliquer comment peut se gérer cette période d'absence d'outil d'instruction définitif (OSIRIS). La démarche proposée est d'adresser nos dossiers les plus urgents à la DDTM et si l'instruction est possible, le rapport d'instruction sera fait (dossiers simples) mais comme bon nombre de questions (TVA, régimes d'aides d'état) sont à ce jour sans réponse, certains dossiers ne pourront pas être instruits.

Madame JULLIEN rappelle que le paiement des dossiers est néanmoins une étape dont l'échéance n'est pas connue.

### Proposition de modification du plafond de subvention FEADER/LEADER

Le Président expose qu'au regard des dossiers qui ont déjà été sélectionnés en opportunité et des dossiers attendus, la consommation de l'enveloppe est très rapide et ne respecte pas le bon déroulement du programme LEADER 2014/2020. Le Président rappelle toutefois que les dossiers qui ont déjà été sélectionnés en opportunité ne sont pas concernés par ces ajustements.

Aussi il propose d'échanger sur les trois propositions suivantes :

- un taux de 80 % de FEADER et 100 000 € de plafond/projet
- un taux de 80 % de FEADER et 65 000 € de plafond/projet
- un taux de 80 % de FEADER et 80 000 € de plafond/projet











	Enveloppe initiale LEADER	Montants FEADER/LEADER approuvés en opportunité au 13/12/2016	Enveloppe sollicitée au 01/12/2016 avec un taux de 80 % de FEADER et 65 000 € de plafond/projet	Enveloppe sollicitée au 01/12/2016 avec un taux de 80 % de FEADER et 80 000 € de plafond/projet	Enveloppe sollicitée au 01/12/2016 avec un taux de 80 % de FEADER et 100 000 € de plafond/projet
Axe 1 - Circuits courts alimentaires	239 000.00 €	45 142.40 €	103 500.00 €	118 500.00 €	138 500.00 €
Axe 2 - <u>Patrimoines</u> Culture	594 739.39 €	450 486.18 €	617 152.18 €	639 152.18 €	659 152.18 €
Axe 3 - Transition énergétique	441 700.36 €	88 640.00 €	156 140.00 €	171 140.00 €	191 140.00 €
Coopération	47 997.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Animation Gestion	441 142.25 €	113 437.27 €	441 142.25 €	441 142.25 €	441 142.25 €
Total	1 764 579.00 €	697 705.58 €	1 317 934.43 €	1 369 934.43 €	1 429 934.43 €
Enveloppe qui reste	à consommer	1 066 873.42 €	446 644.57 €	394 644.57 €	334 644.57 €

Ecart 52 000 € Ecart 60 000 € Ecart 112 000 €











Les échanges de points de vue sont nombreux entre tous les membres du comité. Les interventions portent dans un premier temps sur le financement global des projets et le fait que le taux d'intervention FEADER de 80 % puisse éviter aux porteurs de projets de rechercher d'autres financements. Afin d'obliger le porteur de projet à faire une recherche objective des financements possibles, il est proposé que cette recherche de co-financements soit un critère de sélection supplémentaire.

Il est avancé l'idée de plafonner, selon chaque axe, un montant d'enveloppe différent. Dans cette logique, le plafonnement de la fiche 2 « soutenir les investissements pour amplifier la présence de produits fermiers sur notre territoire » n'est pas retenu car l'objectif de cette fiche est de soutenir un projet de transformation collectif. D'autres membres suggèrent de réduire l'assiette des dépenses éligibles.

La convergence des points de vue porte sur une mise en œuvre qui ne complique pas les démarches et sur le fait que les projets dont l'investissement est très important peuvent obtenir plus de soutien financier via le FEADER en direct.

Il est soumis au vote les différentes propositions suivantes :

Les dossiers qui ont déjà été sélectionnés en opportunité ne sont pas concernés par les décisions de ce comité de programmation. Les membres du comité de programmation émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Un critère de sélection noté de 0 à 3 portant sur la recherche de co-financement du projet est ajouté aux critères de sélection actuels. Les membres du comité de programmation émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Pour chaque projet un taux de 80 % de FEADER/LEADER et un plafond de 65 000 €. Les membres du comité de programmation émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Les projets dont le coût total est supérieur à 300 000 € HT sont rendus inéligibles sauf pour les projets de la fiche 2. Les membres du comité de programmation émettent un avis favorable à cette proposition (10 votants : Eva-Maria DAUTRY-AUTIN, Yannig BOITARD et Anne CLAVEL ont quitté la séance) :

7 voix Pour

2 abstentions

1 voix Contre

# Proposition d'ajustement du montant FEADER/LEADER pour les fiches 1, 4 et 5

Afin de consolider la stratégie et d'apporter un soutien aux porteurs de projets, le Président propose les trois ajustements suivants :

Fiche n°1 : Dépenses retenues : animation et communication Plafond FEADER/LEADER à 2 500 € Fiche n°4 : Pour les projets de circuits de randonnées : Dépenses éligibles retenues : signalétique et

infrastructure propre au cheminement avec un plafond FEADER/LEADER à 20 000 €

Fiche n°5 : Les dépenses de personnel du porteur de projet sont exclues.

Ces trois ajustements sont soumis au vote. Les membres du comité de programmation émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.











# Présentation pour validation des grilles de sélection des projets

Sylvain BARREAUD rappelle que la sélection des projets est une mission du comité de programmation et que le comité dispose de grilles.

Les grilles sont présentées de façon synthétique dans le tableau ci-dessous et chaque membre dispose de l'ensemble des grilles (ci-jointe en annexe n°2.la grille de la fiche n°1).

	Axe 1 – Circuits courts alimentaires – nouveaux liens		Axe 2 – Patrimoines et Culture – nouvelles connexions		Axe 3 – Transition énergétique – nouvelles ambitions		
	Fiche 1	Fiche 2	Fiche 3	Fiche 4	Fiche 5	Fiche 6	Fiche 7
Projet innovant	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
Projet rayonnant sur au minimum un EPCI (CDC/CDA)	X	X	X		X	X	X
Projet favorisant la mise en réseau des acteurs	X	X	X		X	X	X
Projet favorisant l'accès pour tous à la culture			X				
Projet coordonné en réseau avec les acteurs et relayé avec l'office de tourisme de pôle				Х			
Projet met en œuvre une communication attrayante				X			

Les membres du comité de programmation émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.











### Annexe n°1











Monsieur le Président Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 860021 POITIERS Cedex

Dossier suivi par : Delphine DEAU

Tél.: 05 46 97 28 17

Mél: d.deau@payssaintongeromane.fr

Réf: 674

Saintes, le 15 décembre 2016

Obiet: mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER 2014-2020 du Pays de Saintonge Romane

### Monsieur le Président,

La Commission Permanente de la Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015 a retenu la candidature à l'appel à projet LEADER du Pays de Saintonge Romane. Un montant de FEADER de 1 764 579 € nous a été attribué. Depuis cette date aucune programmation n'est possible. Au cours de cette période, il a uniquement été possible d'accuser réception des projets admissibles au programme LEADER. Ceci a permis de rendre éligibles les investissements des porteurs qui souhaitaient débuter leur projet au cours de cette période transitoire.

Aujourd'hui, la situation est particulièrement délicate pour les porteurs de projet. Aussi:

- · certaines entreprises ne peuvent pas obtenir d'emprunt auprès de leur banque sans la convention d'attribution des fonds européens,
- les associations et les entreprises qui ont engagé des dépenses rencontrent des difficultés de trésorerie,
- la structure porteuse du GAL le Pays de Saintonge Romane qui avance depuis 16 mois les dépenses de fonctionnement, ne sera plus en mesure de faire face aux dépenses d'animation à une échéance de quelques mois,

Nous avons reçu seulement le 05 décembre 2016 la convention tripartite signée. Malgré notre réactivité, 16 mois d'échanges ont été nécessaires avant d'aboutir à cette signature. Cette étape devrait permettre de programmer les fonds européens sur les projets et rassurer les maitres d'ouvrage notamment les entreprises et les associations.

Programme LEADER du Pays de Saintonge Romane Parc Atlantique – ZA de l'Ormeau de Pied 7 rue des fougère 17100 SAINTES

05.46.97.28.17





















Toutefois, le logiciel OSIRIS permettant l'instruction des dossiers et le calcul du montant des fonds européens n'est toujours pas livré. Cet outil est indispensable aux DDT et aux services de la Région pour instruire les dossiers et rédiger les conventions d'attribution du FEADER. De plus, aucune date n'est actuellement envisagée pour les premiers paiements du FEADER, dans le cadre des programmes LEADER, ce qui est particulièrement inquiétant pour les structures, souvent fragiles, qui ont monté des opérations en 2015 et 2016.

En votre qualité d'autorité de gestion des fonds européens, je vous remercie de bien vouloir apporter des réponses aux interrogations qui me reviennent de manière récurrente, et rassurer les acteurs quant à la mise en œuvre efficace de ce programme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes plus sincères salutations.

> Sylvain BARREAUD Président du G.A.L.

Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane











# Annexe n°2









Nom et prénom du membre du comité de programmation :	
--	--

## Comité de programmation du

#### Projet:

### Fiche n° 1 : favoriser les échanges autour des pratiques innovantes et en lien avec les attentes des consommateurs

Avis de la Commission du Pays de Pays de Saintonge Romane :	☐ favorable ☐ défavorable ☐ réservé					
r ajo do camiongo nomano :						
Projet innovant						
Notation	0	1	2	3		
Description	Plus de dix projets similaires existent déjà sur le territoire du PSR	Moins de dix projets similaires existent sur le territoire du PSR	Moins de quatre projets similaires existent sur le territoire du PSR	Aucun projet similaire n'existe sur le territoire du PSR		
	Projet ray	onnant sur au minimum un Ef	PCI (CDC/CDA)			
Notation	0	1	2	3		
Description	Le projet n'a pas de dimension intercommunale	Le projet a un rayonnement à l'échelle des communautés de communes et/ou communauté d'agglomération	Le projet a un rayonnement à l'échelle du Pays de Saintonge Romane	Le projet a un rayonnement au-delà du Pays de Saintonge Romane		
Projet favorisant la mise en réseau des acteurs						
Notation	0	1	2	3		
Description	Le projet n'a pas de dimension intercommunale	Le projet a un rayonnement à l'échelle des communautés de communes et/ou communauté d'agglomération	Le projet a un rayonnement à l'échelle du Pays de Saintonge Romane	Le projet a un rayonnement au-delà du Pays de Saintonge Romane		
Recherche de co-financement						
Notation	0		3			
Description	La recheche de co-financement est insuffisante		La recherche de cofinancement est satisfaisante			
Total de la notation :						